

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

www.stat.gouv.qc.ca



Plan d'action de développement durable 2008-2013

*Des statistiques sur le Québec
d'hier et d'aujourd'hui
pour le Québec de demain*

Québec 

Pour tout renseignement concernant l'ISQ
et les données statistiques dont il dispose,
s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1R 5T4
Téléphone : 418 691-2401

ou

Téléphone : 1 800 463-4090
(sans frais d'appel au Canada et aux États-Unis)

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
1^{er} trimestre 2009
ISBN : 978-2-550-55614-5 (PDF)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec

Toute reproduction est interdite
sans l'autorisation expresse
de l'Institut de la statistique du Québec.

Mars 2009



Mot du directeur général

En avril 2006, la *Loi sur le développement durable* (LRQ, c. D-8.1.1) a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale. Le gouvernement du Québec a ainsi établi deux grandes orientations de gestion. La première est de permettre l'instauration d'un nouveau cadre de gestion au sein de l'administration publique. La deuxième se traduit à travers un ensemble de mesures dont des programmes et des actions. Ces deux orientations s'inscrivent dans la recherche de cohérence et d'innovation pour ce grand projet de société du Québec. L'Institut de la statistique du Québec (l'Institut) adhère à cette démarche ainsi qu'à la définition du développement durable établie par la Loi soit : « un développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».¹

J'ai l'honneur de vous présenter notre contribution à cette volonté de bâtir tous ensemble l'avenir différemment. Nous envisageons notamment de promouvoir une culture de développement durable auprès des membres du personnel de notre organisation, de nos clients, partenaires et fournisseurs, afin que tous participent activement au maintien de notre qualité de vie et de celle des générations futures.

Tous, au sein de l'Institut, déploieront les efforts nécessaires pour mettre en œuvre cette vision du développement durable, et ce, dans le respect de notre mission. Nous nous engageons donc à produire et à diffuser des informations statistiques sur le Québec d'hier et d'aujourd'hui pour le Québec de demain.

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Stéphane Mercier

1. Loi sur le développement durable, L.R.Q. c. D-8.1.1, art.2.

Remerciements

Équipe de projet

Responsable : Marie-José Péan

Rédaction et coordination
du comité : Aurore Lemarié

Membres du comité : Claudette Bélanger, Sophie Brehain, Jean Chamberlain, Émilie Grenier, Patrick Laprise, Julie Paquet, Sylvie Marceau, Nathalie Mongeau, Marie Talbot

Édition

Révision linguistique : Esther Frève

Chargée de projet : Danielle Laplante

Conception graphique : Gabrielle Tardif (mise en page), Marie-Ève Cantin (couverture)

Des remerciements sont adressés aux membres du personnel de l'Institut, particulièrement aux membres du comité, qui ont participé à l'élaboration du *Plan d'action de développement durable 2008–2013*. L'Institut tient également à remercier Julie Parent pour le travail de réflexion et d'intégration réalisé afin notamment d'assurer la cohérence du Plan d'action et du Plan stratégique.

Introduction

L'Institut est l'organisme gouvernemental responsable de produire, d'analyser et de diffuser des informations statistiques officielles, objectives et de qualité pour le Québec. Celles-ci enrichissent les connaissances, éclairent les débats et appuient la prise de décision des différents acteurs de la société québécoise.

Dans le respect de cette mission, l'Institut fournit déjà des informations statistiques dans différents domaines d'activités, tels que l'économie, la santé, la démographie, les conditions de vie et le bien-être, la culture, le travail et la rémunération. À travers cette production statistique diversifiée, la clientèle et les partenaires de l'Institut peuvent donc dès maintenant trouver de l'information de qualité pour les aider à soutenir la démarche gouvernementale de développement durable.

Ce *Plan d'action de développement durable 2008–2013* présente les premiers objectifs que l'Institut s'engage à réaliser ainsi que les actions qu'il entend entreprendre. Le plan prend en compte les seize principes établis par la *Loi sur le développement durable* et encourage des améliorations d'un point de vue environnemental, économique et social.

Contribution de l'Institut de la statistique du Québec

Orientation 1

Informé,
sensibiliser,
éduquer et
innover

Objectif gouvernemental 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

L'Institut a la responsabilité d'informer, de sensibiliser et d'éduquer les membres de son personnel en matière de concept et de principes de développement durable. Pour cela, les mesures décrites dans le *Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable* seront prises en compte.

La sensibilisation du personnel de l'Institut sera renforcée et élargie par le biais des bulletins d'informations internes et de l'intranet par exemple. En parallèle, la formation des membres du personnel de certaines catégories d'emplois ciblées sera mise en pratique, comme recommandé dans le Plan gouvernemental.

L'Institut possède une expertise en matière statistique et encourage fortement le partage des connaissances au sein de la société québécoise. Cette initiative se concrétise notamment par la création d'un volet développement durable dans la section jeunesse du site Web. Divers outils seront proposés afin de faciliter la compréhension des statistiques officielles sur le développement durable.



Objectif 1 de l'Institut

Poursuivre la promotion du concept et des principes de développement durable aux employés

Action 1.1

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du *Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable* du personnel

Indicateur 1

Taux d'employés rejoints par les activités de sensibilisation

Indicateur 2

Taux d'employés rejoints par les activités de formation

Objectif 2 de l'Institut

Faciliter la compréhension des statistiques officielles sur le développement durable

Action 2.1

Développer des outils pour contribuer à une meilleure connaissance des statistiques officielles de développement durable

Indicateur 1

Nature et type des outils

Indicateur 2

Nombre de consultations des sections dédiées au développement durable sur le site Web

Orientation 1

Informer,
sensibiliser,
éduquer et
innover



Objectif gouvernemental 2

Dresser et actualiser le portrait du développement durable au Québec

Depuis déjà dix ans, l'Institut fournit des informations statistiques qui ont toujours servi la réflexion et la prise de décision au Québec. D'y intégrer les dimensions du développement durable ne peut qu'assurer une plus grande utilité des informations statistiques produites. Pour cela, l'Institut tient d'abord à dresser le bilan de celles qui y répondent déjà. En parallèle, tout nouveau projet sera évalué au regard des seize principes instaurés par la Loi. Cela permettra d'établir un portrait complet de la production statistique de l'Institut sous l'angle du développement durable. De plus, l'Institut analysera la possibilité d'inclure des données supplémentaires et innovantes permettant de parfaire la connaissance statistique du développement durable au Québec.

Objectif 3 de l'Institut

Contribuer à la disponibilité de l'information statistique en lien avec le développement durable au Québec

Action 3.1

Évaluer tout nouveau projet de production d'information statistique au regard des principes de développement durable

Indicateur

Pourcentage des nouveaux projets évalués au regard des principes de développement durable

Action 3.2

Augmenter la production d'information statistique incluant les dimensions du développement durable au Québec

Indicateur

Pourcentage des publications incluant les dimensions du développement durable au Québec

Orientation 2

Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement



Objectif gouvernemental 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement

La qualité de vie au travail est une préoccupation pour toute organisation. Au sein de l'Institut, plusieurs mesures et politiques internes ont déjà été mises en œuvre. L'amélioration de certains moyens de prévention et d'amélioration de la qualité de vie est visée. Par exemple, les employés auront la possibilité d'échanger et de proposer à la Direction des ressources humaines des solutions pour l'amélioration de la qualité de vie au travail. Ce lieu d'échange prendra initialement la forme d'un comité et évoluera en fonction des besoins des employés. De plus, l'Institut prévoit actualiser son Programme Santé et ainsi rejoindre le plus grand nombre d'employés possible par des activités innovantes et mobilisatrices.

Objectif 4 de l'Institut

Favoriser la prévention et l'amélioration de la qualité de vie au travail

Action 4.1

Consolider les moyens assurant la prévention et permettant l'amélioration de la qualité de vie au travail

Indicateur

Nature et type de moyens de prévention et d'amélioration de la qualité de vie au travail

Orientation 3

Produire et
consommer
de façon
responsable

Objectif gouvernemental 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux

Des mesures de gestion environnementale et des pratiques d'acquisition écoresponsable sont déjà en cours d'application à l'Institut. Dans le cadre de la *Politique pour un gouvernement écoresponsable*, plusieurs secteurs d'activités des ministères et organismes seront concernés par cette nouvelle gestion. L'Institut contribuera à l'effort gouvernemental en voulant mettre en place ces pratiques et activités.

La hausse des activités quotidiennes liées à la collecte de données et à la publication des informations statistiques entraîne une augmentation de la consommation de papier. Ainsi, des moyens autres que le papier dans la réalisation des mandats seront privilégiés afin de prendre en compte cette préoccupation de réduction de la quantité de ressources naturelles utilisée.

L'Institut entend donc faire un grand pas dans la gestion des stratégies et des opérations de collecte en portant une attention particulière aux enquêtes « entreprises » récurrentes. Les stratégies qui y sont liées seront évaluées et améliorées lorsque possible. De plus, l'Institut tient à évaluer la faisabilité d'une diffusion uniquement électronique de certaines publications. Pour cela, une analyse des publications papier actuelles est nécessaire. Une sensibilisation auprès des clientèles et fournisseurs devra être réalisée afin que tous contribuent à la réussite de ces actions.



Objectif 5 de l'Institut

Encourager les initiatives de production et de consommation écoresponsables

Action 5.1

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la *Politique pour un gouvernement écoresponsable*

Indicateur

Nature et type de pratiques et activités

Action 5.2

Minimiser l'utilisation du papier dans les stratégies et les opérations de collecte de données tout en assurant l'atteinte des taux de réponse prévus dans les enquêtes

Indicateur

Ratio du nombre de feuilles de papier transmises par rapport au nombre d'entreprises à rejoindre

Action 5.3

Privilégier la diffusion électronique des statistiques officielles

Indicateur

Pourcentage de réduction des publications papier

Annexe 1 – Motifs à l'égard des objectifs de la Stratégie gouvernementale non retenus dans le Plan d'action de développement durable 2008–2013

Les responsabilités découlant de la mission de l'Institut ne permettent pas de contribuer à l'atteinte de ces objectifs gouvernementaux :

Objectifs concernés

5. Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant porter atteinte à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.
8. Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydro-électricité) dans le bilan énergétique du Québec.
9. Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.
10. Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services.
11. Révéler davantage les externalités associées à la production et la consommation de biens et de services.
12. Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.
18. Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.
22. Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine des ressources naturelles dans le respect de la capacité du support des écosystèmes.
23. Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.
24. Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.
29. Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail.

Annexe 1 (suite)

L'Institut ne peut agir directement sur certains objectifs de la Stratégie mais uniquement soutenir, par sa production et diffusion statistiques, les décideurs qui eux pourront entreprendre les actions nécessaires à leur réalisation :

Objectifs concernés

- 3. Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.
- 13. Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.
- 15. Accroître le niveau de vie.
- 16. Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables.
- 17. Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé.
- 19. Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.
- 20. Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience.
- 21. Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.
- 25. Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.
- 26. Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- 27. Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.

L'Institut considère en outre que ces objectifs sont déjà pris en compte par d'autres engagements :

Objectifs concernés

- 7. Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.
- 14. Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.
- 28. Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre.

